Reprise de la cotation à partir du lundi 07 mars 2011

Il est porté à la connaissance des collecteurs d'ordres et du public que la reprise des transactions à la Bourse de Tunis <u>le lundi 07 mars 2011</u> sera effectuée selon <u>les conditions habituelles de fonctionnement et de négociation fixées par les Règlements de parquet de la Bourse</u>, à l'exception des prix des ordres à saisir et à leur validité.

- 1- Ordres saisis: Les ordres saisis à cours limité sont acceptés par le système de cotation, lorsqu'ils sont à l'intérieur des seuils autorisés, bornes incluses (le seuil haut et le seuil bas).
- 2- Validité des ordres saisis : Les ordres saisis sont de validité « jour ». La Bourse procède à une purge quotidienne du carnet d'ordres restants à la clôture de la séance. Il appartient aux intermédiaires en bourse de renouveler la saisie des ordres de leur clientèle.